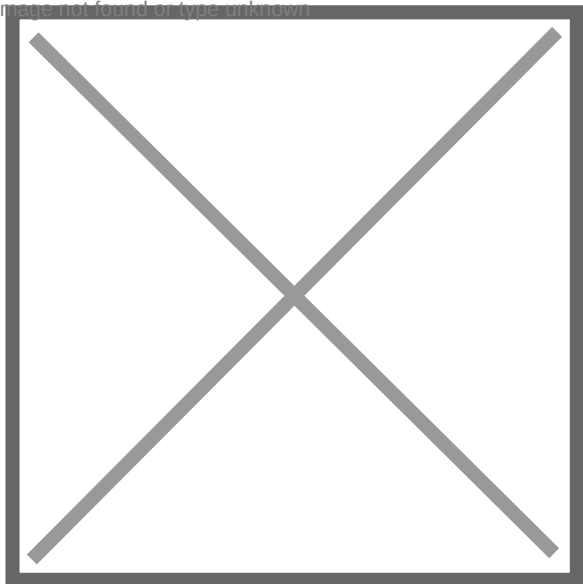


Image not found or type unknown



Est ce que mes allocations familiales sont saisissable ??

Par **angells63**, le **11/01/2010** à **12:44**

Bonjour,rrnrnVoilà suite à des crédits à la consommations que je n'ai pu régler un huissier veut que je paie mais je ne peux pas elle menace de me saisir sur mes allocations familiales alors que je ne perçois que ça a t elle le droit ? rnrnDe plus mon ex mari lui verse une somme qui se sont convenu ensemble mais elle me harcele pour que je donne quand meme a t elle le droit? (oui je suis coenprumteur) de plus je régle déjà un autre huissier que puis je faire s'il vous plait merci de votre aide.

Par **Marion2**, le **11/01/2010** à **18:06**

Bonsoir,rrnrnDans votre cas (crédits à la consommation) les Allocations Familiales sont insaisissables.rnrnCordialement.